

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY
MUNICIPALITE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA



AVIS PUBLIC

À toute personne habile à voter du territoire de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

En date du 5 juillet 2017, le soussigné a donné avis public à toute personne habile à voter du territoire de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka à l'effet que le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a adopté par résolution, dans le cadre du processus de révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité, les règlements numéros 329-2017, 330-2017, 331-2017, 332-2017, 333-2017 et 334-2017 et que toute personne habile à voter du territoire de pouvait demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité des règlements.

Le présent avis public annule l'avis public donné en date du 5 juillet 2017.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 6 juillet 2017.

Maxime Boissonneault, DMA, B. Éd.
Directeur général